



*Communiqué de presse
Paris, le 22 septembre*

Relance et transition écologique : il est temps de soutenir le développement du solaire en autoconsommation résidentielle

Après qu'il s'est félicité de flécher 30 milliards d'euros du plan de relance vers la transition écologique, le gouvernement fait soudainement savoir, par le biais d'une fuite dans la presse, qu'il compte renégocier à la baisse certains contrats d'obligation d'achat d'électricité d'origine solaire photovoltaïque conclus avant 2011.

Par-delà la méthode, consistant pour l'exécutif à revenir subrepticement sur ses engagements passés, à moins de quinze jours de la présentation du projet de loi de finances pour 2021, **Luciole exprime ses vives inquiétudes quant à la fragilisation que représenterait une telle mesure pour toute la filière photovoltaïque y compris celle de l'autoconsommation solaire chez les particuliers, qui peine à décoller.**

Dans un contexte marqué par l'électrification des usages (pompes à chaleur, mobilité électrique) et la volonté des citoyens d'évoluer vers une consommation plus responsable de l'énergie, l'autoconsommation individuelle sera l'un des leviers de la relance. Aussi, alors qu'au deuxième trimestre 2020, seules 78 000 installations cumulées en autoconsommation étaient raccordées au réseau - sur un total de 20 millions de logements individuels ! - il est temps pour les décideurs publics de soutenir cette solution vertueuse. Luciole préconise de simplifier le cadre existant :

- 1°) Permettre le versement en une seule fois de la prime à l'investissement en autoconsommation ;**
- 2°) Ouvrir le dispositif d'éco-PTZ aux installations d'autoconsommation ;**
- 3°) Elargir le taux de TVA de 10% à toutes les installations résidentielles de moins de 6kWc de puissance photovoltaïque installée;**
- 4°) Permettre la primo-contractualisation entre les particuliers producteurs d'énergie solaire et les organismes agréés de leur choix.**
- 5°) Exonérer de TURPE les petites installations et assurer une homogénéité des coûts de raccordement, particulièrement au sein des ELD ;**
- 6°) Accélérer les délais de raccordement et favoriser la télérelève de l'énergie injectée ;**
- 7°) Lever définitivement la contrainte de l'intégration totale au bâti toujours encouragée dans la majorité des PLU.**

Luciole - l'Union pour une Consommation Intelligente, Optimisée de l'Energie – est un collectif de 16 PME innovantes et indépendantes souhaitant impliquer le consommateur dans la gestion optimisée de sa consommation, grâce notamment aux données et aux outils digitaux.

Contact presse : Pierre-Damien Grosjean – Atlas Public Affairs – 01.75.42.95.94